

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DDEEES 50 Subventions à neuf associations étudiantes.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à neuf associations étudiantes pour soutenir leurs projets ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est accordée à l'association « Bellastock » (ASTRE X09323 SIMPA 31641 / 2012_04273), dont le siège social est au 60 boulevard de la Villette 75019 Paris;

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est accordée à l'association « Festival Etudiant Contre le Racisme et les discriminations » (ASTRE X07385 SIMPA 86081 / 2012_04274), dont le siège social est au 112 boulevard de la Villette 75019 Paris;

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Académie de musique des grandes écoles et universités » (ASTRE X00390 SIMPA 1186 / 2012_03378), dont le siège social est au 17 rue de la Tour 75016 Paris;

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Réseau Mondial d'Echange et d'Action pour le Développement – DREAM » (ASTRE X08856 SIMPA 6382 / 2012_04204), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à « l'Association sportive de l'université Paris 7 Denis Diderot » (ASTRE D03243 SIMPA 395 / 2012_02824), dont le siège social est au 5 rue Thomas Mann 75205 Paris Cedex 13 ;

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « MACAsso » (ASTRE X09116 SIMPA 16244 / 2012_04153), dont le siège social est à l'INSEEC, 10 rue Alibert 75010 Paris ;

Article 7 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Power Movement» (SIMPA 71841 / 2012_04276), dont le siège social est au Labo 13, 15 rue Jean-Antoine de Baïf 75013 Paris ;

Article 8 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Club Théâtre Pierre et Marie Curie » (ASTRE X08110 SIMPA 55522 / 2012_04275), dont le siège social est à la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie, 27 rue de Chaligny 75012 Paris ;

Article 9 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Otasie » (SIMPA 53961 / 2012_04142), dont le siège social est au 53 rue de la Chapelle 75018 Paris ;

Article 10 : La dépense correspondante (16.000 euros) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.